



PRÉPOSÉ.E À L'ÉCOCENTRE

Poste saisonnier (avril à la mi-novembre)
32 h par semaine
4 jours (lundi au jeudi) - Écocentre de Saint-Urbain

Affecté.e au service de la gestion des matières résiduelles et de l'environnement vous devrez faire preuve d'autonomie, avoir le sens des responsabilités et prendre des initiatives. Vous serez aussi responsable de la gestion de l'entreposage des résidus domestiques dangereux et voir à la sécurité et à la propreté des lieux de travail.

PRINCIPALES TÂCHES

- Procéder à l'ouverture et à la fermeture de l'écocentre;
- Accueillir, informer et diriger les utilisateurs de l'écocentre;
- Effectuer le classement des matières dans les différents conteneurs;
- Évaluer la recevabilité des résidus et les tarifs applicables et percevoir les sommes s'il y a lieu (gestion de petite caisse);
- Émettre des bons de livraison et suivi de la quantité de matières reçues;
- Vérification et tri des matières dangereuses (après avoir reçu une formation appropriée);
- Veiller à la propreté du site;
- Effectuer toutes autres tâches reliées à l'emploi.

COMPÉTENCES NÉCESSAIRES

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES);
- Posséder une expérience de 3 à 6 mois dans la fonction ou une fonction similaire;
- Avoir de l'intérêt pour le travail à l'extérieur;
- Avoir l'habileté à maintenir l'ordre et à faire preuve de tact et de courtoisie envers le public;
- Avoir le sens des responsabilités, autonomie et débrouillardise;
- Apte à travailler seul ou en équipe;
- Avoir une bonne condition physique soit aucune limitation à manipuler des charges, à travailler debout pendant plusieurs heures et à travailler à l'extérieur (soleil, chaleur, froid, pluie, etc.) ;
- Faire preuve d'un souci constant envers la qualité des services rendus ;
- Avoir un intérêt marqué pour la protection de l'environnement et pour la récupération.



Postulez maintenant et envoyez-nous votre CV avant le 5 juillet, 13 h à itremblay@mrccharlevoix.ca.

Entrée en fonction: Juillet 2023

Seuls les candidat.e.s retenu.e.s seront contacté.e.s.

NOS VALEURS

Collaboration

Respect

Reconnaissance

Bien-être

Équité

DES CONDITIONS DE TRAVAIL AVANTAGEUSES

Rémunération selon la grille salariale de la convention collective en vigueur et avantages sociaux concurrentiels.

L'horaire de travail établi est sujet à changement selon la fréquentation des écocentres.